



COMMUNIQUE DE PRESSE

1. Pendant la campagne électorale écoulée, le parti CNL et son candidat à l'élection présidentielle ont animé de meetings dans toutes provinces du pays, exception faite aux communes de Nyanza-Lac en province de Makamba, Nyabiraba et Mutimbuzi en province de Bujumbura où l'administration n'a pas facilité les activités du parti CNL sous de motifs fallacieux. Il sied de rappeler que d'autres rassemblements locaux ont été perturbés ou sabotés et la circulation routière bloquée par les membres du parti au pouvoir sous l'œil complice de certaines autorités administratives et policières.
2. De toute cette période, le parti CNL fait un bilan macabre. En effet, trois de ses militants ont été tués à Nyabihanga en province de Mwaro, à Butaganzwa en province de Kayanza et à Kinyinya en province de Ruyigi, plus d'une dizaine de militants du parti CNL ont été enlevés et portés disparus, plus de cinquante blessés ou ayant présenté des lésions corporelles, plus de trois cents militants arrêtés et emprisonnés arbitrairement (surtout ceux figurant sur les listes électorales, les mandataires politiques aux bureaux de vote et les responsables locaux du parti), des maisons et des biens appartenant aux militants du parti CNL brûlés ou endommagés, des meetings du parti CNL perturbés, des attaques ciblées contre les militants du parti CNL, des discours haineux et divisionnistes contre les militants du parti et ses leaders, pour ne citer que ceux-ci.
3. Les responsables de ses actes restent toujours certains responsables administratifs, certains responsables locaux du parti au pouvoir, la jeunesse affiliée au parti au pouvoir, certains membres des corps de la police, de l'armée et du Service National des Renseignements. Tout cela s'est opéré alors que le parti CNL n'a cessé de tirer la sonnette d'alarme mais la complicité de ceux qui étaient censés être les garants d'un processus équitable a englouti toute action ou mesure corrective en temps réel.
4. Le parti CNL est indigné par des montages grotesques qui sont encore concoctés contre ses militants et des arrestations arbitraires en vue d'emprisonner les militants du parti CNL qui continuent dans certains coins du pays. Exemple : simulacre de vandalisme de

quatre permanences du parti au pouvoir à Rumonge, zone Buruhakiro qui a déjà fait arrêtés 29 militants du parti CNL qui croupissent injustement en prison.

5. Paradoxalement, jusqu'à la veille du triple scrutin du 20/5/2020, tous ces faits sont dénigrés et minimisés par ceux qui étaient censés être les garants d'une compétition démocratique, apaisé, transparente et équitable. Plutôt, des déclarations et communiqués aux accusations tendancieuses et unilatérales contre le parti CNL, ses militants et ses leaders ne cessent de tomber, ce qui prouve à suffisance une partialité avérée des certains gestionnaires au premier rang du processus électoral.
6. En effet, au moment où les Burundais se préparent à accomplir leur devoir civil et politique de se choisir leurs représentants dans la sérénité, les ministères de l'intérieur et de la sécurité publique font des sorties médiatiques de mise en garde et prennent des mesures similaires à une situation d'Etat d'urgence ou de « confinement politique », malheureusement contraires aux prescrits de la Constitution du pays et du code électoral.
7. Partant, le parti CNL est également surpris par la confusion délibérée des prescrits du code électoral par le ministère de la sécurité publique dans son communiqué du 18/5/2020 en son article 54 ainsi que d'autres prescrits de ce même texte normatif. En guise d'exemple, l'article 41 donne droit à chaque candidat de contrôler l'ensemble des opérations électorales depuis l'ouverture du bureau de vote jusqu'à la fin du dépouillement ainsi que les articles 61 et 63 relatifs aux opérations de vote, du dépouillement et du contrôle de la régularité des résultats du vote.
8. Le parti CNL demande à la CENI le respect scrupuleux de la Constitution de la République du Burundi en matière de libertés civiles et politiques et d'autres instruments internationaux que le pays a ratifié ainsi que le code électoral. Son l'implication réelle et sa collaboration avec toutes les parties prenantes au processus électoral sont d'une impérative absolue.
9. Le parti CNL réaffirme son engagement ferme de continuer sa course électorale jusqu'au bout et de contribuer à la réussite d'une compétition démocratique, équitable, transparent et aux résultats crédibles.
10. Le parti demande à tout Burundais de s'investir à la réussite du processus électoral en cours et à la CENI de garantir la régularité et la crédibilité du scrutin ainsi que le respect de l'expression de vote du peuple.

Fait à Bujumbura, le 19/5/2020

Hon. Yérance MANIRAMBONA



Porte-parole du Parti CNL